

Etude de cas

Un espace faiblement peuplé : Le massif de la Vanoise



LE DÉPARTEMENT

Niveau 1 :

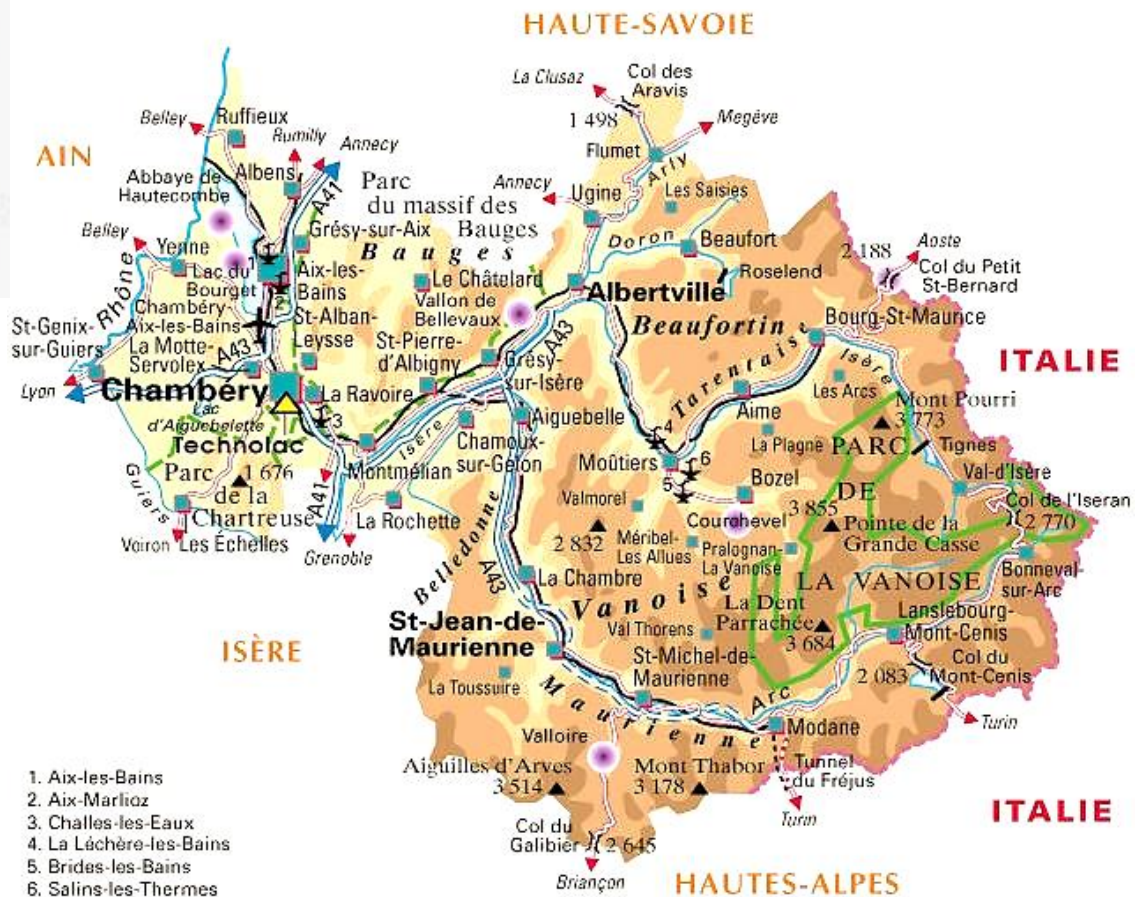
Vous êtes embauchés par le gouvernement afin de réaliser un rapport sur le massif de la Vanoise. L'enjeu est important puisqu'il met en opposition le ministère chargé de l'écologie, le ministère de l'économie ainsi que le secrétaire d'Etat au tourisme. Soyez précis dans votre travail.

Pour cela, vous avez à votre disposition

- Les documents p 302-305
- Les documents ci-dessous, qui peuvent vous servir à illustrer votre rapport.
- Des feuilles blanches fournies par le professeur
- Des aides éventuelles (Niveau 2 et/ou Niveau 3) pour vous permettre d'extraire les informations des documents.

Document A: Plan de la Savoie

(<http://www.1france.fr/departement/73-savoie/carte-plan-departement.php>)



Document B : copie d'écran du site du parc national de la Vanoise

Les activités de pleine nature

Les stations et villages de l'aire d'adhésion vous offrent une palette d'activités sportives et de découverte en toute saison : ski alpin, ski de fond, escalade, via-ferrata, tennis, équitation, canoë-kayak, randonnées à skis ou à cheval d'un ou plusieurs jours, ainsi que des promenades à thèmes.

Des **activités culturelles**, stages, festivals, programmes d'animation sont proposés par différentes collectivités locales ou associations.

Des **expositions**, des **musées** sont ouverts aux visiteurs, de même que des centres dans lesquels se trouvent présentés au public les produits de l'artisanat local.

N'hésitez pas à contacter les **offices de tourisme** présents dans toutes les communes de l'aire d'adhésion.

Vous pouvez également utiliser les services à la carte d'un professionnel (guides et accompagnateurs en montagne) pour préparer votre randonnée en montagne :

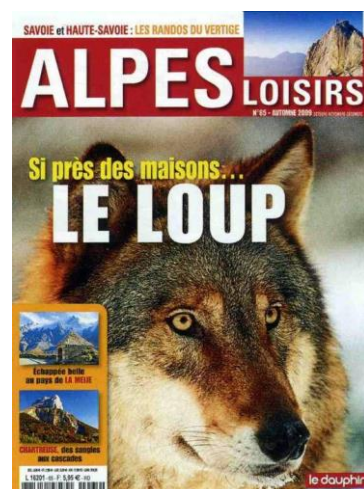


Document C : Associations environnementales contre éleveurs.

Furieux contre les attaques à répétition des loups, des éleveurs de Savoie ont séquestré durant quinze heures le directeur du parc national de la Vanoise. Le préfet va autoriser l'abattage de six loups d'ici à la fin de l'année.

Véritable fléau pour les uns, espèce à protéger pour les autres, le débat sur l'abattage du loup est monté d'un cran ce mercredi. Dans les Alpes, les éleveurs sont excédés. Fin août, ils dénombraient 130 attaques de loups depuis le début de la saison d'estive, contre 105 sur l'année 2014, selon les chiffres de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles. (...)

Ces décisions risquent de ne pas plaire aux associations environnementales qui [ont annoncé ce mercredi avoir saisi le Conseil d'État](#) contre les autorisations d'élimination de loups accordées pour cette année par le gouvernement. Cet été, le gouvernement a durci la lutte contre ce carnivore. En France, l'abattage des loups est en principe strictement interdit, mais face à la recrudescence des prédatons, des dispositions permettent aux éleveurs de troupeaux attaqués de se défendre. [Un arrêté du 30 juin](#) fixe à 36 le nombre de loups pouvant être tués chaque année dans le cadre de la protection des troupeaux.



www.lefigaro.fr, le 2 septembre 2015.

